

Partie de la boîte à outils sur

LA CRIMINALITÉ FAMILIALE



**Une prévention
efficace**

“

Ce document énumère sept types différents d'interventions préventives pour la criminalité familiale, ciblant différentes phases des processus qui mènent à la criminalité. Il indique pour chaque type comment celui-ci fonctionne, quels mécanismes de prévention il active, dans quelle mesure son efficacité est étayée par des preuves et ce qu'il pourrait apporter à la lutte contre la criminalité familiale.

”

REMERCIEMENTS

Citation

REPC (2020). Criminalité familiale : une prévention efficace. Dans le cadre de la boîte à outils du REPC sur la criminalité familiale. Bruxelles : REPC.

Mentions légales

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle d'un État membre de l'UE ou d'une agence ou institution de l'Union européenne ou des Communautés européennes.

Auteur

Stijn Aerts, chargé de recherche, secrétariat du REPC.

Febe Liagre, responsable de la stratégie et des politiques, secrétariat du REPC.

Dans le cadre du projet « Secrétariat du REPC », décembre 2020, Bruxelles



Avec le soutien financier du Fonds pour la sécurité intérieure de l'Union européenne - Police

La boîte à outils du REPC sur la criminalité familiale a été élaborée par le secrétariat du REPC en étroite collaboration avec la présidence allemande. Nous tenons à remercier la présidence allemande, en particulier Mme Sonja Kock du ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire, Mme Susanne Mädlich du ministère fédéral de la Justice et de la Protection des consommateurs, ainsi que leur personnel d'appui.

Nous remercions les experts qui ont bien voulu nous faire part de leur point de vue sur la prévention de la criminalité familiale et servir de conseillers à l'auteur :

- Mme Anna Sergi, université de l'Essex, Royaume-Uni ;
- Mme Meike Lommers, Centre pour la prévention de la criminalité et la sécurité (CCV), Pays-Bas ;
- M. Hans Moors, EMMA, Pays-Bas ;
- Mme Clara Rigoni, Institut Max Planck pour l'étude de la criminalité, de la sécurité et du droit, Allemagne ;
- M. Rik Ceulen, ville de Tilbourg, Pays-Bas.

Leur contribution à cette boîte à outils est précieuse et toute inexactitude relève de notre entière responsabilité.

Tous les documents qui constituent la boîte à outils du REPC sur la criminalité familiale peuvent être téléchargés à l'adresse

<https://www.eucpn.org/toolbox-familybasedcrime>

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
Avant-propos	6
Introduction	8
Une approche intégrée de la prévention de la criminalité familiale	9
Preuves et criminalité familiale	11
1. Interventions sociales axées sur la famille pour les familles qui ont des problèmes multiples	12
2. Activités extrascolaires pour les enfants à risque	17
3. Interventions dans les quartiers : zones d'amélioration commerciale	19
4. Présence policière et stratégies de dissuasion ciblées	22
5. Retirer les enfants de familles de criminels	28
6. Stratégies de sortie : désengagement à l'égard du groupe criminel et sortie de la délinquance	31
7. Approche administrative de la criminalité organisée.	33
Conclusion	36
Endnotes	39
Bibliographie	43

AVANT-PROPOS

Ce document sur la prévention efficace fait partie de la boîte à outils du REPC sur la criminalité familiale, publiée à l'occasion de la présidence allemande du REPC. Il énumère sept types différents d'interventions préventives pour la criminalité familiale, ciblant différentes phases des processus qui mènent à la criminalité. Il indique pour chaque type comment celui-ci fonctionne, quels mécanismes de prévention il active, dans quelle mesure son efficacité est étayée par des preuves et ce qu'il pourrait apporter à la lutte contre la criminalité familiale. Idéalement, différents types d'interventions sont combinés dans une approche intégrée pour prévenir la criminalité familiale.

Les autres documents qui, avec celui-ci, constituent la boîte à outils du REPC sur la criminalité familiale sont un document de référence théorique et un aperçu des participants au Prix européen de la prévention de la criminalité 2020, consacré au thème de la prévention de la criminalité familiale. Ils peuvent être téléchargés à l'adresse <https://www.eucpn.org/toolbox-familybasedcrime>.

INTRODUCTION

Une approche intégrée de la prévention de la criminalité familiale

La criminalité familiale est un crime commis par une famille de criminels. Une famille de criminels est une famille, nucléaire ou élargie, dont les membres sont impliqués de manière disproportionnée dans la criminalité. Les enfants qui grandissent dans une telle famille sont susceptibles de participer, à un moment donné, aux activités criminelles de leur famille, et ce, parfois très jeunes. Dans un sens, ils sont prédestinés à devenir des criminels.

La criminalité familiale est un phénomène complexe, aux multiples facettes, auquel il convient idéalement de s'opposer au moyen d'une stratégie intégrée de prévention. Cette stratégie devrait viser, simultanément, à empêcher les membres de familles de criminels de continuer à commettre des crimes, et à empêcher les enfants de ces familles de devenir eux-mêmes des criminels. En d'autres termes, une prévention efficace doit intégrer la prévention développementale, sociale, situationnelle et de justice pénale. Ceci est résumé dans la figure 1, qui illustre les processus menant à un comportement criminel, les différentes étapes d'intervention et les mécanismes préventifs qui pourraient être appliqués à ces différents stades.¹

La criminalité familiale est un phénomène complexe, aux multiples facettes, auquel il convient idéalement de s'opposer au moyen d'une stratégie intégrée de prévention. Une prévention efficace doit intégrer la prévention développementale, sociale, situationnelle et de justice pénale.

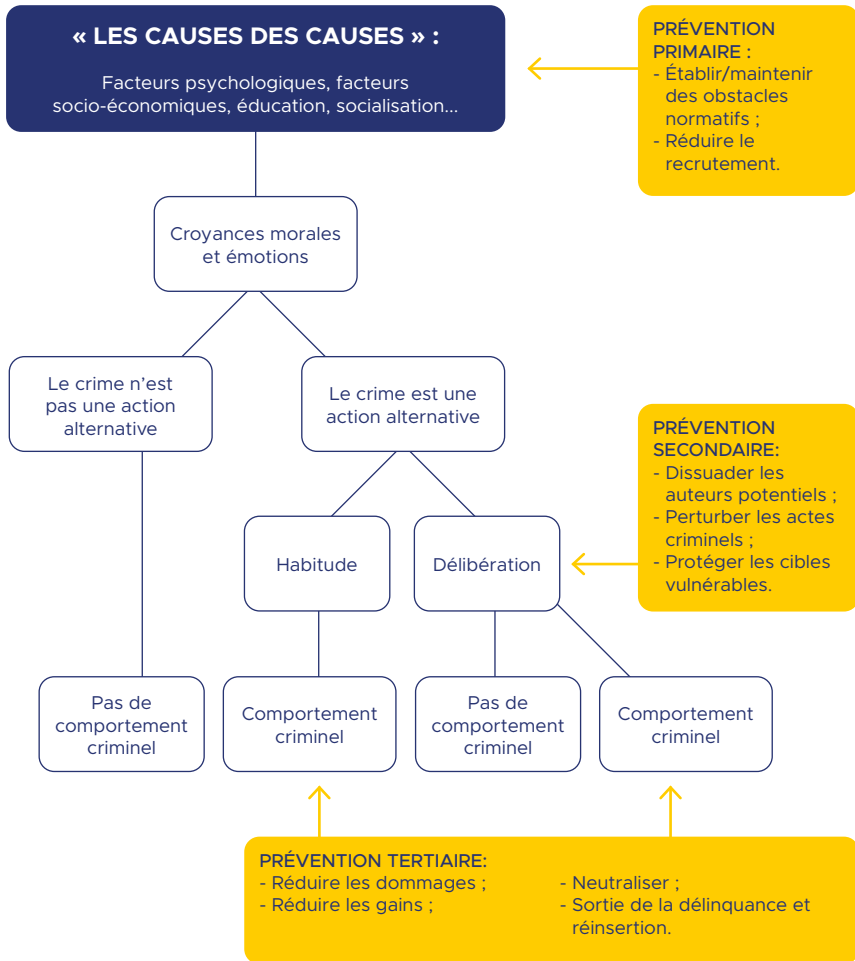


Figure 1. Visualisation d'une approche intégrée de la prévention du crime, démontrant comment différentes actions préventives manipulent différents aspects du processus menant à un comportement criminel.

Le présent document se concentre sur ces possibilités d'intervention et sur les mécanismes de prévention. Il examine quels types d'interventions activent quels mécanismes, et ceux qui pourraient être efficaces (ou non) dans le cadre de la prévention de la criminalité familiale. Les différents types vont des interventions sociales auprès des familles aux stratégies de sortie en prison. Le document examinera également comment certaines interventions peuvent en affecter d'autres, en démontrant que, lorsqu'elles font partie d'une stratégie coordonnée, elles peuvent se renforcer mutuellement.

L'objectif de ce document n'est pas de proposer une approche prête à être mise en œuvre pour la prévention de la criminalité familiale. Une stratégie efficace de prévention de la criminalité familiale doit se fonder sur une analyse minutieuse de la situation locale, qui inclut les liens culturels des familles, les types d'activités criminelles dans lesquels elles sont impliquées, le contexte du quartier, etc. Une telle stratégie de prévention, par définition, s'applique à une situation spécifique, à une époque et en un lieu donnés. Elle doit tenir compte du cadre juridique et administratif et se fonder sur l'expertise locale.

Preuves et criminalité familiale

Le présent document fait fréquemment référence à des preuves concernant l'efficacité des interventions de prévention du crime et vise à mettre en évidence les approches qui, selon les données probantes, sont efficaces, c'est-à-dire qu'elles réduisent effectivement le risque de commettre des crimes.² Il est toutefois conseillé au lecteur de garder à l'esprit les trois mises en garde suivantes.

Premièrement, les interventions des services sociaux peuvent avoir un impact tangible et durable en termes de prévention du crime, même si les preuves sont moins nombreuses que pour la prévention situationnelle. En effet, la réduction de la criminalité n'est pas nécessairement la préoccupation première des assistants sociaux, qui ont donc tendance à ne pas mesurer l'impact de leurs interventions sur la criminalité. Cependant, lorsqu'ils le font, l'effet s'avère être observable.³ Ainsi, les interventions situationnelles peuvent paraître plus efficaces, alors qu'en réalité les données sont simplement plus nombreuses.

Deuxièmement, le fait de prouver que certaines interventions sont efficaces ou inefficaces ne signifie pas qu'elles sont toujours, ou jamais, efficaces.⁴ Les familles

de criminels sont souvent particulièrement soudées, voire isolées du reste de la société, et il est donc difficile de les atteindre. Les parents criminels protégeront leur entreprise familiale des regards indiscrets. Comme nous le verrons plus loin, tout cela limite la faisabilité des interventions sociales auprès des familles, même s'il existe de nombreuses preuves de leur efficacité.

Enfin, on ne peut savoir si une intervention ou une stratégie de prévention de la criminalité est efficace ou non dans un contexte particulier que si elle est soumise à une évaluation des résultats dans ce lieu. Il est donc conseillé, lors de la mise en œuvre de nouvelles stratégies ou interventions, de prendre des mesures appropriées, y compris la collecte de données et l'allocation budgétaire, pour permettre une évaluation correcte des résultats. Aucune affirmation concernant le succès d'une initiative de prévention du crime ne peut être faite sans qu'une étude d'évaluation des résultats ait été réalisée.⁵

1. Interventions sociales axées sur la famille pour les familles qui ont des problèmes multiples

Activent les mécanismes de prévention suivants :

- Établir/maintenir des obstacles normatifs
- Réduire le recrutement

De nombreux facteurs contribuent au développement de la criminalité en général, et des familles de criminels en particulier. En raison d'une combinaison variée de facteurs économiques, psychologiques, sociaux et culturels, certaines familles considèrent la criminalité comme une autre manière d'agir, tout à fait valable, et en font même leur « entreprise familiale ».⁶

Cela signifie que l'activité criminelle de la famille est rarement le seul problème ; elle coexiste avec toute une série d'autres problèmes, qui peuvent inclure la pauvreté, une mauvaise intégration, de mauvaises conditions de logement, l'absentéisme scolaire, des problèmes de parentalité, la violence domestique, etc. Par conséquent, pour gérer les familles de criminels, il peut être nécessaire de s'attaquer non seulement à leur activité criminelle, mais aussi, en fin de compte, à toute une série d'autres problèmes.

Le concept anglo-américain de familles à problèmes multiples, qui est traditionnellement appliqué aux familles qui ont besoin d'une prise en charge en

raison d'une combinaison de problèmes socio-économiques et psychosociaux, a également fait son chemin dans le système de santé des enfants et des jeunes de plusieurs pays européens. Le concept suggère que les problèmes sont intrinsèques aux familles, mais certains peuvent être liés à leur environnement.⁷

Une situation à problèmes multiples ne se caractérise pas que par la multiplicité des problèmes ; ces problèmes sont également complexes (c'est-à-dire qu'ils ont une influence réciproque), variant d'une famille à l'autre et dans le temps, et intergénérationnels. Cela rend également la situation persistante : il est difficile de prendre en charge les familles qui ont des problèmes multiples, et surtout de changer fondamentalement leurs conditions de vie.⁸

Des soins adéquats doivent être dispensés sous des angles multiples et être durables. L'implication de diverses institutions est également nécessaire, lesquelles devraient au moins coordonner leurs efforts, et idéalement concevoir une trajectoire de soins intégrée. Ce serait une erreur de trop se concentrer sur un problème particulier et pas assez sur les autres.⁹ En même temps, un plan de soins plus complet mais fragmenté, où les familles doivent interagir avec un trop grand nombre d'institutions différentes, a également des conséquences négatives.¹⁰ Une famille aux prises avec des problèmes de toxicomanie, de violence, d'éducation des enfants et d'endettement aura tout intérêt à bénéficier d'une approche holistique, soutenue par différents acteurs tels que les services sociaux, les soins de santé et les services de médiation de la dette, mais pas nécessairement fournis par chacun d'eux séparément.

Plusieurs interventions sociales se sont révélées efficaces en termes de réduction des comportements criminels, bien que, pour les raisons évoquées ci-dessus, leur efficacité dans les familles de criminels soit sujette à caution. Un premier type d'interventions est le soutien aux parents ou la formation des parents, qui vise à donner des outils aux parents qui élèvent des enfants dans des circonstances difficiles ou à les aider à s'occuper d'enfants qui présentent un comportement problématique. Parmi les exemples,¹¹ on peut citer le programme d'éducation parentale « Incredible Years »,¹² la « Parent-Child Interaction Therapy » et le « Triple P Positive Parenting Programme ».¹³ Il a été démontré que ces interventions et d'autres interventions similaires de soutien aux parents ont des effets positifs en termes de réduction des comportements antisociaux et délinquants chez les enfants.¹⁴

Un deuxième type d'intervention axée sur la famille se concentre sur la famille dans son ensemble. Bien que l'objectif soit de prévenir les comportements problématiques, notamment la délinquance chez les jeunes, ces approches visent la famille et son environnement dans son ensemble. La thérapie familiale fonctionnelle,¹⁵ la thérapie multisystémique¹⁶ et la thérapie familiale multidimensionnelle¹⁷, toutes nées aux États-Unis, en sont des exemples. Il existe des preuves solides de l'efficacité de toutes ces mesures dans la prévention des comportements délinquants chez les adolescents.¹⁸

Dans le contexte des familles de criminels, cependant, ces approches axées sur la famille présentent plusieurs défis. Elles exigent que les parents eux-mêmes reconnaissent la nécessité d'une intervention et acceptent de l'aide.¹⁹ Les assistants sociaux doivent garantir l'accès aux familles en question et gagner leur confiance. Cela s'avère souvent difficile, voire impossible. Les familles peuvent avoir eu de mauvaises expériences avec l'assistance sociale ou les services gouvernementaux en général. Les visites domiciliaires, requises pour bon nombre d'interventions, peuvent être perçues comme une forme d'intrusion et de surveillance.²⁰ Une explication plus banale est que les criminels ne veulent tout simplement pas que les soignants ou les agents publics viennent fouiner dans leurs affaires. Dans de tels cas, il est extrêmement difficile d'empêcher les enfants de participer activement à l'entreprise criminelle de leur famille, car leurs parents ne permettront pas qu'une intervention ait lieu. Cela peut alors tenir à l'écart les assistants sociaux des groupes cibles difficiles à atteindre et provoquer une sorte de « paralysie de la prise en charge » : aucune intervention n'est faite là où elle est le plus nécessaire et où le potentiel de réduction de la criminalité est le plus élevé.²¹

Il y a certaines choses qui peuvent être faites pour tenter de surmonter ce problème. La première consiste à rechercher les bonnes personnes et à les former pour qu'elles établissent un rapport avec le groupe cible, qu'il s'agisse d'une famille ou de tout le quartier. Les compétences et les qualités personnelles ont une influence. Une combinaison de ténacité, d'empathie et d'acceptation s'avère la meilleure solution : l'assistant social doit prendre des initiatives et se montrer digne de confiance.²² Lorsqu'il s'agit de familles issues de groupes minoritaires, il peut être utile de faire appel à des figures d'autorité au sein de ces communautés en tant que médiateurs.²³

Un deuxième élément sur lequel il ne faut pas trop compter est la volonté des parents de coopérer, l'accent devant plutôt être mis sur les enfants, et en dehors de la résidence familiale. Il est possible d'approcher les enfants à l'école (bien

La difficulté à atteindre les familles de criminels

Les familles de criminels sont souvent réticentes à s'ouvrir au monde extérieur, y compris aux assistants sociaux. Les différences culturelles peuvent aggraver ce problème. Par conséquent, il est souvent difficile de lancer des programmes de prévention ou de soins. En cas de preuve d'une infraction pénale contre un sujet, une intervention pourrait être rendue obligatoire, mais au risque de manquer sa cible. Dans l'idéal, les sujets doivent accepter l'aide de leur plein gré. Dans la réalité, il faut persuader les membres des familles de criminels d'accepter une assistance ou leur faire comprendre qu'ils pourraient avoir besoin d'aide.

Les praticiens de la prévention doivent saisir les opportunités créées par d'autres acteurs ou événements. L'arrestation et la détention d'un père criminel, par exemple, pourraient être l'ouverture nécessaire pour entrer en contact avec la mère et les enfants. En même temps, la détention et la probation du père pourraient être utilisées pour promouvoir une stratégie de sortie.

Une autre technique consiste à conditionner l'obtention de certains services que le sujet souhaite ou dont il a besoin (par exemple, logement social, aide sociale) à l'acceptation d'un programme. Elles pourraient également servir de justification à l'égard des membres de la famille ou de la communauté au sens large (« J'ai dû accepter de participer au programme »).

que les données concernant les interventions²⁴ en milieu scolaire soient mitigées), dans le quartier et par le biais d'activités extrascolaires (voir chapitre suivant). Les occasions de travailler avec les familles se présentent parfois lorsque les pères sont en prison, et les jeunes eux-mêmes pourraient être soumis à des projets de lutte contre la récidive lorsqu'ils entrent en contact avec le système de justice pour mineurs ou le système pénal. Le programme allemand BENGALO (voir encadré) en est un bon exemple. De telles approches montrent comment, pour les familles récalcitrantes et opposées à une assistance, les interventions de la justice pénale (arrestation, probation) créent également des possibilités d'action préventive.

BENGALO

BENGALO est un programme de traitement et d'éducation pour les jeunes ayant des problèmes de violence et de dépendance. Le projet a été mené par le Centre allemand de recherche sur la toxicomanie dans l'enfance et l'adolescence au centre de détention pour mineurs de la ville de Hambourg, à Hahnöfersand. Le programme, qui consiste en des sessions de groupe hebdomadaires, vise à améliorer les compétences d'autorégulation et à réduire les comportements impulsifs et agressifs en promouvant d'autres possibilités d'actions. Une étude d'évaluation a montré que, tant immédiatement après l'intervention que six mois plus tard, les participants étaient moins agressifs et avaient une meilleure maîtrise d'eux-mêmes que le groupe de contrôle. Il s'agit donc d'une approche prometteuse pour prévenir la récidive. BENGALO a remporté la deuxième place du Prix européen de la prévention de la criminalité 2019.

BENGALO ne se concentre pas sur la criminalité familiale, mais le programme illustre l'intérêt de saisir les opportunités d'intervention chaque fois qu'elles se présentent.



Pour plus d'informations, voir <https://eucpn.org/document/bengalo>

2. Activités extrascolaires pour les enfants à risque

Activent les mécanismes de prévention suivants :

- Établir/maintenir des obstacles normatifs
- Réduire le recrutement.

Un type relativement courant de prévention sociale de la criminalité se concentre sur les activités extrascolaires des enfants, souvent sportives. Naturellement, ces initiatives ont pour effet immédiat d'éloigner les enfants de la rue, les empêchant ainsi d'enfreindre la loi au moins pendant toute la durée de l'activité. Mais les effets sont censés aller au-delà : on estime que ces activités peuvent servir à enseigner aux jeunes des compétences sociales spécifiques et à améliorer la cohésion sociale, deux éléments qui sont associés de manière négative à la criminalité.

Des effets modérés mais significatifs peuvent être attendus des programmes qui ciblent les adolescents, à condition qu'ils accordent une attention suffisante aux compétences sociales et au développement du caractère.²⁵ Le programme Line Up Live Up mis au point par l'ONU DC en est un bon exemple, une série de formations visant l'acquisition des compétences essentielles à la vie en société pour les 13 à 18 ans greffées sur les activités sportives. Le manuel de formation accorde plus d'attention aux discussions de groupe, aux débriefings et aux autres compétences non liées au sport des entraîneurs qu'aux activités sportives elles-mêmes, qui sont faciles pour les entraîneurs sportifs.²⁶

Une certaine prudence est toutefois de mise. Un examen systématique des programmes d'activités extrascolaires en 2015, tout en soulignant leur potentiel pour les jeunes à risque, a conclu que les effets variaient selon les études, mais que, dans l'ensemble, il n'y avait pas de preuve concluante d'un effet positif des programmes d'activités extrascolaires sur la fréquentation scolaire (y compris la criminalité et la toxicomanie).²⁷

Cela ne veut pas dire que les programmes extrascolaires sont intrinsèquement inefficaces, mais que nous ne savons pas exactement pourquoi certains programmes sont capables de faire état d'effets positifs, alors que d'autres ne sont pas aussi prometteurs. Une explication possible est que ces derniers programmes ne parviennent pas à toucher les adolescents à risque chez qui ils auraient un effet disproportionné, attirant surtout des adolescents qui sont de toute façon susceptibles d'éviter les ennuis.²⁸ En outre, les programmes extrascolaires

peuvent aussi avoir des effets négatifs. C'est le cas lorsque l'activité extrascolaire donne aux jeunes à risque l'occasion de renforcer leur comportement antisocial, un mécanisme appelé « entraînement à la déviance ».²⁹

Il est donc essentiel de s'assurer que les programmes extrascolaires atteignent réellement le groupe cible des jeunes à risque, que l'acquisition des compétences essentielles de la vie est intégrée au programme (c'est-à-dire pas *seulement* des activités ludiques et sportives), que le formateur est formé pour superviser ce type d'activité et enfin que le résultat du programme est évalué.



SPIN

Le programme estonien SPIN, inspiré du programme britannique Kickz, est un bon exemple de projet de prévention de la criminalité basé sur des activités sportives extrascolaires. L'initiative SPIN a débuté en 2015 et ses résultats ont depuis fait l'objet d'une évaluation favorable. Le programme coche toutes les cases : il cible les 10 à 18 ans, il cherche spécifiquement à attirer les jeunes défavorisés et à risque, la formation aux compétences sociales fait partie intégrante du programme, et il n'emploie pas seulement des entraîneurs sportifs mais implique également la police, les services de protection de l'enfance, les assistants sociaux et le système scolaire.

Pour plus d'informations sur le programme SPIN, voir <https://eucpn.org/document/spin-programme>

3. Interventions dans les quartiers : zones d'amélioration commerciale

Activent les mécanismes de prévention suivants :

- Établir/maintenir des obstacles normatifs
- Dissuader les auteurs potentiels
- Protéger les cibles vulnérables
- Réduire les conséquences néfastes de la criminalité

Certains types de criminalité sont associés à certains quartiers, et certains quartiers à la criminalité. Par exemple, certains commerces ou certaines rues peuvent être connus pour le trafic de stupéfiants, ou une zone urbaine particulière peut être connue pour ses crimes violents. Les auteurs eux-mêmes peuvent résider ou non dans cette zone particulière. En fait, il peut y avoir de nombreuses raisons pour qu'une zone particulière soit plus exposée à la criminalité que d'autres : facteurs socio-économiques, facteurs situationnels (par exemple, éclairage, présence de la police), accessibilité, etc. Une famille de criminels, surtout lorsqu'il s'agit d'une famille élargie, peut également affecter le quartier dans lequel elle vit. C'est le cas, non seulement en raison de la victimisation directe, mais aussi parce que leur présence peut créer un sentiment d'insécurité, attirer d'autres criminels et, à plus long terme, faire fuir les entreprises et avoir un impact sur la valeur des biens.

Un problème de criminalité tel que la criminalité familiale peut être envisagé non seulement du point de vue de l'auteur et de la victime, mais aussi du lieu et de la communauté où il se produit. Sous cet angle, l'action préventive ne se concentre pas en premier lieu sur le délinquant ou la victime, mais sur le quartier, et nécessite l'implication des habitants et des entreprises du quartier.

Il semble que la clé du succès tienne à deux facteurs. L'approche doit être coopérative. Toutes les parties prenantes du quartier doivent participer au processus : les propriétaires d'entreprises, les résidents, les propriétaires fonciers, la police et les autorités locales. L'approche doit également être programmatique : la transformation d'un quartier et de ses habitants prend du temps et nécessite des efforts permanents et en constante évolution. Une participation prolongée et un financement à plus long terme sont nécessaires.³⁰

Il n'est pas toujours évident de savoir ce qui rend les approches de quartier efficaces. Il semble que les approches efficaces activent une combinaison de mécanismes préventifs, notamment la dissuasion, la protection des cibles

vulnérables, la réduction des effets néfastes de la criminalité et le maintien des barrières normatives. En effet, la plupart des approches axées sur les quartiers consistent en une série de mesures de prévention situationnelles et communautaires,³¹ telles que l'éclairage des rues et d'autres mesures d'aménagement urbain et architectural,³² des mesures de nettoyage et d'autres types de mesures pour lutter contre le désordre, des patrouilles de police, des actions de nettoyage des quartiers et une amélioration des rapports. L'engagement communautaire lui-même stimule la cohésion sociale et le contrôle informel, et favorise l'efficacité collective, la capacité à contrôler le comportement des autres membres de la communauté, c'est-à-dire à maintenir les barrières normatives. L'efficacité collective, à son tour, est associée à des taux de criminalité violente plus faibles.³³ L'implication de la communauté, et le fait d'agir, est également susceptible de réduire la peur de la criminalité, un effet néfaste majeur de la criminalité.³⁴

La surveillance de voisinage (« Neighbourhood Watch ») est un exemple bien connu d'initiative de prévention au niveau du quartier. En se concentrant principalement sur les cambriolages domestiques, Neighbourhood Watch forme les habitants à protéger les propriétés et à repérer les comportements suspects, et les mobilise pour qu'ils gardent l'œil ouvert et signalent aux forces de l'ordre ce qu'ils remarquent. En outre, des panneaux sont installés dans tout le quartier pour avertir les visiteurs qu'il existe une surveillance active du voisinage, ce qui pourrait dissuader les délinquants potentiels.³⁵ En d'autres termes, cette action dissuade les criminels, accroît le contrôle social et supprime le sentiment d'insécurité.³⁶

Pour d'autres phénomènes criminels, notamment la violence des gangs, les crimes et nuisances liés à la drogue, et même la criminalité familiale, la méthodologie des zones d'amélioration commerciale, qui trouve son origine dans le développement urbain, est plus prometteuse. Une zone d'amélioration commerciale peut être bien des choses,³⁷ mais sa valeur ajoutée en matière de prévention du crime est qu'elle permet de réunir les différentes parties prenantes, en harmonisant les actions des habitants, des propriétaires d'entreprises, des autorités locales et des forces de l'ordre, tout en favorisant l'efficacité collective.

L'approche de Sofielund

Un bon exemple d'une telle approche à l'œuvre est celui de Sofielund dans la ville de Malmö, avec laquelle la Suède a remporté le Prix européen de la prévention de la criminalité 2019. Dans le district de Sofielund, l'association de la zone d'amélioration commerciale compte plus de 45 membres, dont des représentants d'entreprises, des propriétaires et des résidents. En l'espace de dix ans, ils ont réussi à réduire efficacement la criminalité liée à la drogue et aux gangs de jeunes, ainsi que la peur du crime.

La zone d'amélioration commerciale a atteint cet objectif en mettant en œuvre un large éventail de mesures. Les interventions situationnelles comprennent la surveillance par caméra, la surveillance active des images de la caméra, une présence policière accrue et des efforts pour que les rues restent propres. Elles ont ensuite été complétées par des mesures sociales, visant à prévenir la criminalité chez les jeunes, mais aussi à contribuer à la cohésion sociale dans le quartier. Ces mesures comprenaient des promenades de sécurité, des patrouilles de nettoyage, des mères patrouillant autour des écoles, la formation des pompiers locaux et des ateliers d'autodéfense pour les femmes et les filles.

Pour plus d'informations sur l'approche de Sofielund, rendez-vous sur : <https://eucpn.org/document/sofielund-approach>

4. Présence policière et stratégies de dissuasion ciblées

Activent les mécanismes de prévention suivants :

- Réduire le recrutement
- Dissuader les auteurs potentiels
- Neutraliser

Les problèmes de criminalité confinés à un quartier spécifique ou associés à une minorité ou un groupe sous-culturel particulier suscitent souvent des appels à une réponse policière plus sévère. C'est une réaction normale, mais qui risque de saper l'idée même d'une approche préventive : attraper les criminels après qu'ils ont commis un crime n'empêche pas le crime. En outre, une démonstration de force de la part des forces de l'ordre, en particulier lorsqu'elle est dirigée contre un groupe particulier, peut conduire à une escalade de la violence plutôt qu'à un apaisement, surtout si ce groupe a une attitude négative envers la police.³⁸ Notez également que cette dernière condition peut être formulée en termes de légitimité et de confiance dans la police !³⁹

La police a un rôle majeur à jouer pour garantir la sécurité des citoyens, ce qui inclut la résolution des problèmes avec les familles de criminels. Ce rôle implique de collecter des informations sur les citoyens, d'assurer la liaison avec eux et de les écouter. Nous pourrions inclure ce rôle de maintien de l'ordre sous le terme de police orientée vers la communauté.⁴⁰ En outre, l'arrestation de criminels a bien sûr un effet sur la criminalité et la sécurité, mais nous devons faire la différence entre dissuasion et neutralisation afin de ne pas déformer ou surestimer l'impact des arrestations.

Lorsque la police patrouille dans les rues et arrête les criminels, deux mécanismes de prévention entrent en jeu. Le mécanisme le plus évident est celui de la neutralisation : pendant la durée de l'arrestation et de la peine de prison ou de la surveillance électronique qui peut en découler, on empêche le criminel de commettre d'autres crimes. Mais l'effet à long terme est discutable, puisque l'effet préventif d'une arrestation prend fin dès que le criminel est libéré. Ce mécanisme est également coûteux, car il nécessite de nombreuses longues peines d'emprisonnement. Enfin, le peu de preuves disponibles suggère que l'on ne devrait pas attendre beaucoup des peines privatives de liberté en termes de prévention de la récidive, et qu'elles sont moins efficaces que les peines non privatives de liberté.⁴¹

Éviter le profilage illégal

Le profilage est la catégorisation des individus sur la base de leurs caractéristiques personnelles. Les agents des services de répression et de police des frontières y ont recours régulièrement, et souvent légitimement, pour faciliter la prise de décision, par exemple pour décider quand il faut procéder à un contrôle et à une fouille et quand il ne faut pas le faire.

Le profilage est illégal dans l'UE lorsqu'il se fonde exclusivement ou principalement sur des caractéristiques protégées, telles que la race, l'origine ethnique, le sexe ou la religion. Le profilage est possible lorsqu'il repose sur des motifs objectifs de suspicion. Le profilage ethnique est non seulement illégal, mais sape par ailleurs la confiance dans la police et nuit à l'efficacité du travail policier. Enfin, le profilage ethnique systématique conduira à un biais de confirmation : si les efforts de la police ciblent un groupe ethnique spécifique, cela entraînera davantage d'interventions et d'arrestations dans ce groupe, ce qui pourrait (à tort) être interprété comme une confirmation du taux de délinquance plus élevé de ce groupe. En d'autres termes, cela se transforme en une prophétie autoréalisatrice.

D'une manière générale, l'action de la police doit être guidée par des modèles de comportement ou des événements, plutôt que par l'appartenance ethnique, l'âge ou le sexe d'une personne. Le document actuel préconise une approche axée sur les problèmes, qui permet d'éviter dès le départ les actions qui ciblent certaines personnes en fonction de leurs caractéristiques personnelles. En effet, si la criminalité familiale peut être liée à certains groupes ethniques ou à certaines (sous-)cultures, les actions policières et préventives ne devraient pas toucher la majorité non criminelle.

Pour plus d'informations sur le profilage légal et illégal, consultez le guide de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE sur la question <https://fra.europa.eu/en/publication/2018/preventing-unlawful-profiling-today-and-future-guide>

L'autre mécanisme de prévention est la dissuasion. La menace d'être arrêté et sanctionné peut empêcher un délinquant de commettre un crime. Cela se produit lorsque la menace l'emporte sur les avantages du crime. Pour qu'une dissuasion soit efficace, le risque d'arrestation et de sanction doit être suffisamment élevé ; la sévérité de la peine est moins pertinente.⁴² En d'autres termes, la présence de la police a un effet préventif tant que la probabilité que les délinquants soient arrêtés est suffisamment élevée et que les procureurs et les juges appliquent des peines rapides et proportionnées.

Pour la police, cela signifie que la fréquence des patrouilles et le caractère systématique des arrestations pour certaines infractions sont cruciales. Des actions répressives moins systématiques et moins fréquentes, telles que des raids ou l'arrestation de chefs de groupes criminels organisés, n'ont que peu ou pas d'effet préventif. En fait, les données provenant du Mexique et des États-Unis, où cette stratégie a été largement mise en œuvre, montrent qu'elle a des effets déstabilisateurs et provoque une escalade de la violence.⁴³ Les modèles basés sur les agents ont montré qu'il en va de même pour différents types de groupes criminels organisés européens.⁴⁴ Enfin, si la police a pour objectif de contribuer à la prévention, elle devrait s'engager dans des partenariats productifs avec d'autres acteurs de la prévention et harmoniser leurs actions dans une zone donnée.⁴⁵

Il existe des méthodes de police qui aident les services répressifs à organiser leur travail et à allouer des ressources humaines pour maximiser la réduction de la criminalité. Les preuves sont solides quant à l'efficacité du maintien de l'ordre dans les quartiers chauds et du maintien de l'ordre axé sur la résolution de problème,⁴⁶ deux approches que de nombreux services de police⁴⁷ emploient sous une forme ou une autre. La deuxième approche en particulier est associée à une forte baisse de la criminalité, avec un risque négligeable de déplacement de la criminalité vers d'autres zones.

Le modèle du maintien de l'ordre axé sur la résolution de problème (MORP) a été imaginé par Herman Goldstein en 1979. Il se concentre sur la résolution d'un problème de criminalité particulier au lieu de recourir à des méthodes opérationnelles telles que les patrouilles ou les arrestations, qui ne sont qu'un moyen et non une fin en soi.⁴⁸ Le MORP est souvent mis en pratique à l'aide de l'approche SARA, un déroulement des opérations en quatre phases : exploration, analyse, intervention et évaluation (« scanning, analysis, response, assessment »).⁴⁹ Plutôt que de se demander ce que la police doit faire et où elle doit le faire, le MORP s'interroge sur ce qui constitue un problème de criminalité particulier, les

personnes impliquées, les raisons et les modalités. Il examine ensuite ce que la police peut faire et avec qui elle doit collaborer à cet égard.⁵⁰

La dissuasion ciblée est un moyen particulièrement prometteur d'axer le travail de la police sur la prévention des phénomènes criminels en cours. La première stratégie de dissuasion ciblée, l'« Operation Ceasefire », a été mise en œuvre à Boston dans les années 1990 dans le cadre de la lutte contre la violence des gangs. Cette stratégie, également appelée « intervention contre la violence de groupe », est depuis lors au cœur de nombreux programmes (essentiellement américains) de prévention de la violence.⁵¹ Il existe des preuves convaincantes que les stratégies de dissuasion ciblée sont efficaces pour réduire la criminalité.⁵² Quelques éléments la distinguent de la dissuasion traditionnelle basée sur la simple présence policière.

La dissuasion ciblée est ancrée dans le MORP et se concentre sur la résolution d'un problème de criminalité spécifique. Alors que les stratégies de dissuasion traditionnelles consistent en la présence générale de la police, la dissuasion ciblée consiste à ce que la police et ses partenaires concentrent tous leurs efforts sur un groupe criminel ou un phénomène criminel particulier dans une zone spécifique. On veille à ce que les délinquants qui souhaitent arrêter de commettre des infractions puissent obtenir de l'aide. En même temps, elle élargit la portée des sanctions et intègre diverses mesures qui font grimper le prix à payer en cas de délinquance et éliminent l'intérêt qu'il peut y avoir à commettre un délit. Cela comprend le traitement prioritaire de toutes les affaires connexes, la réalisation de perquisitions, la saisie de biens, l'organisation de surveillances de quartier ou d'autres initiatives locales contre la criminalité, l'ordre de procéder à des tests de dépistage de drogues pour les personnes appréhendées et la stimulation des informateurs.⁵³

La dissuasion ciblée utilise une communication stratégique directe et répétée pour dissuader les délinquants de commettre des délits et faire savoir qu'il existe un effort concerté visant à contrer les activités criminelles et punir les coupables. Cette communication stratégique devrait tracer des lignes claires, indiquant précisément l'objectif poursuivi par la nouvelle politique, mais aussi le type de soutien disponible pour les délinquants. Les délinquants doivent savoir que, s'ils sont impliqués dans des activités criminelles en raison d'une dépendance ou de problèmes financiers, ils peuvent bénéficier d'un traitement de la toxicomanie et d'un soutien socio-économique, par exemple. À Boston, le chef des services sociaux de proximité a résumé tout ceci en un message clé destiné aux membres

des gangs : « Nous vous donnerons toute l'aide que vous voulez, mais j'ai assisté à bien trop d'enterrements. La violence doit s'arrêter *maintenant*⁶⁴. »

Enfin, les stratégies de dissuasion ciblée employées contre les groupes criminels, tels que les gangs ou les familles de criminels, visent généralement l'ensemble de ce groupe et impliquent même la communauté plus large dont il fait partie. Il s'agit d'activer le mécanisme de contrôle informel. Il se peut que les criminels ne soient pas impressionnés par le contrôle formel de la police, mais ils sont susceptibles d'être influencés par les membres non violents de leur propre communauté : leurs épouses, leurs grands-mères ou leurs chefs religieux, par exemple. Il est important d'amener ces personnes à condamner la criminalité. Cela contribuera également à légitimer l'État et la police. Si des chefs de communauté influents s'expriment contre des crimes spécifiques, cela apporte une légitimité aux actions de la police contre ces crimes.⁵⁵



« Sluta skjut » (« Arrêtez de tirer ») : mise en œuvre d'une intervention contre la violence de groupe en Suède

Dans la ville suédoise de Malmö, un consortium composé de la police, du service des prisons et de la probation, des autorités municipales et des citoyens a lancé une initiative de dissuasion ciblée sur le modèle de l'initiative américaine d'intervention contre la violence de groupe (« Group Violence Intervention »). « Sluta skjut », ou « Arrêtez de tirer », vise à prévenir les fusillades et les violences graves. Elle y parvient en concentrant l'action répressive sur le problème, mais non sans un engagement fort de la communauté et en offrant une aide aux délinquants pour briser le cycle de la violence.

Une étude d'évaluation sera réalisée par l'université de Malmö, mais compte tenu des éléments qui plaident en faveur de stratégies de dissuasion ciblée, elle sera probablement très prometteuse.

Pour plus d'informations (en suédois), voir

<https://malmo.se/slutaskjut>

Sur l'intervention contre la violence de groupe, voir

[https://nnscommunities.org/strategies/
group-violence-intervention/](https://nnscommunities.org/strategies/group-violence-intervention/)

5. Retirer les enfants de familles de criminels

Active les mécanismes de prévention suivants :

- Réduire le recrutement
- Établir et maintenir des obstacles normatifs

La transmission intergénérationnelle des comportements délinquants joue un rôle important dans la poursuite des activités des familles de criminels. Une option radicale pour contrer ce type d'enrôlement dans les activités criminelles consiste à retirer les enfants de leurs familles à titre préventif. Cette option a été suggérée dans les médias populaires comme réponse à la criminalité familiale.⁵⁶

L'hypothèse est que, en les retirant de leur famille, les enfants ne seront plus exposés à des valeurs et des normes sociales négatives. Cela devrait entraîner le respect de normes sociales positives puisque le comportement quotidien est fortement influencé par les relations sociales.⁵⁷ Il en résulte une rupture du cycle de transmission intergénérationnelle du comportement délinquant.

Néanmoins, cette technique de prévention ne repose sur aucun fondement théorique ni aucune preuve empirique solide. Certaines voix affirment, non sans hésitation, que dans des contextes socioculturels spécifiques, comme pour la 'Ndrangheta en Calabre, il pourrait être adéquat de retirer les enfants des familles de la mafia. L'argument avancé est que la culture et les valeurs de la 'Ndrangheta sont fondées sur une forme corrompue des valeurs calabraises normales. En d'autres termes, les normes culturelles calabraises sont manipulées par la 'Ndrangheta pour promouvoir leur culture mafieuse. Par conséquent, les enfants qui grandissent dans les familles de la 'Ndrangheta sont non seulement très exposés à cette version corrompue de la culture calabraise, mais les normes et la culture qu'ils rencontrent dans les écoles et les clubs sportifs ne contrediront pas non plus cette culture.⁵⁸

Pendant une courte période, le Tribunal de la jeunesse de Reggio de Calabre a imposé le retrait des enfants à titre de mesure préventive. Cependant, la configuration au sein du Tribunal de la jeunesse entraînait l'annulation du suivi de ces enfants une fois qu'ils avaient atteint l'âge de 18 ans. En outre, aucune évaluation n'a été réalisée sur cette intervention.⁵⁹

PROTON, un projet de recherche financé par l'UE, a utilisé un modèle basé sur les agents (ci-après MBA) pour tester cette intervention dans un monde virtuel.

Un MBA est un type d'étude de simulation qui permet à un chercheur de créer, d'analyser et d'expérimenter des modèles constitués d'agents (personnes virtuelles) interagissant dans un environnement. Un MBA ne peut jamais décrire complètement le monde réel, mais il permet aux décideurs politiques de prévoir les effets de différentes politiques avant qu'elles ne soient mises en œuvre dans la vie réelle.

L'une des questions politiques abordées par le projet PROTON concernait spécifiquement le retrait des enfants des familles de criminels. Le projet a simulé ce scénario dans deux environnements différents : une ville du sud de l'Europe et une ville du nord de l'Europe. Lorsque les simulations ont été réalisées avec des interventions standard, le retrait des enfants de leur famille n'a eu aucun effet sur leur recrutement dans le crime organisé. Le projet a ensuite relancé la simulation avec des paramètres plus extrêmes et a mis en œuvre une variante forte de l'intervention, c'est-à-dire retirer 100 % des enfants âgés de 12 à 18 ans des familles du crime organisé. Cette simulation « gonflée » a montré un effet statistique du retrait des enfants de leurs familles dans la ville du sud de l'Europe ; avec cette simulation, le nombre de membres du crime organisé avait chuté de 8,7 % au bout de 30 ans.⁶⁰ Néanmoins, l'intervention forte n'a pas donné de résultats significatifs dans la ville du nord de l'Europe⁶¹

Des questions sont également soulevées quant à la proportionnalité et aux aspects éthiques du retrait des enfants de familles de criminels. Les mesures de prévention doivent respecter les limites légales et être proportionnées.⁶² En outre, on ignore sur quelle base juridique les enfants peuvent être retirés de leur famille à titre préventif. Comment ces familles de criminels sont-elles considérées juridiquement ? Et quelles limites doivent être franchies pour qu'un enfant soit retiré de sa famille ?⁶³ Si ces familles ou certains membres de la famille sont impliqués dans une activité criminelle, on peut se demander pourquoi ils ne sont pas incarcérés. L'absence des parents peut conduire à placer les enfants dans des familles d'accueil ou chez d'autres membres de la famille élargie, comme les grands-parents.

Les efforts de prévention ne doivent pas nuire au public cible.⁶⁴ Les enfants vivent généralement leur retrait du foyer plutôt comme une punition que comme une protection, ce qui nuit à leur bien-être. La détresse émotionnelle consécutive au retrait forcé d'un enfant ne peut être sous-estimée et pourrait même augmenter le risque de comportement délinquant.⁶⁵ En outre, il existe également des problèmes éthiques et pratiques liés au placement en famille d'accueil. Il a été prouvé que

les enfants placés en famille d'accueil ont un risque plus élevé d'entrer en contact avec le système de justice pénale.⁶⁶ Il existe un consensus au sein des systèmes de protection sociale pour ne retirer les enfants de leur famille qu'en dernier recours, dans toutes les situations. En particulier dans les systèmes axés sur les services à la famille, comme dans les pays nordiques, la politique consiste à soutenir d'abord la famille, plutôt que de la bouleverser.⁶⁷

Depuis trop longtemps, les décisions en matière de politiques et d'initiatives de prévention de la criminalité sont prises sur la base d'hypothèses ou d'instincts. « Les interventions de prévention de la criminalité doivent plutôt être considérées comme des « produits » qui doivent être soumis à des tests appropriés afin de s'assurer que les résultats sont bénéfiques et que les effets secondaires éventuels ne sont pas nocifs à des niveaux qui pourraient miner l'environnement social de la communauté, perturber le fonctionnement normal des personnes du groupe cible ou entraîner des problèmes de criminalité encore plus importants. Il s'agit d'une question d'éthique. »⁶⁸ Le retrait d'enfants de familles de criminels à titre préventif ne relève pas de cette définition. Cela reviendrait non seulement à gaspiller des ressources précieuses, mais l'intervention serait également axée sur les mineurs, lesquels n'ont pas la capacité d'exprimer leur consentement ou leur intérêt pour cette intervention. Les décideurs politiques ont la responsabilité envers les enfants et les adolescents de veiller à ce que toute intervention qui leur est adressée au moins ne leur cause aucun préjudice.⁶⁹ Étant donné qu'il n'existe aucune preuve d'un effet positif de cette intervention et qu'il y a des indications claires qu'un préjudice pourrait en résulter, il n'est pas recommandé d'intégrer cette mesure dans l'approche holistique de prévention de la criminalité familiale.

6. Stratégies de sortie : désengagement à l'égard du groupe criminel et sortie de la délinquance

Activent les mécanismes de prévention suivants :

- Sortie de la délinquance et réinsertion
- Réduire les conséquences néfastes de la criminalité

D'une manière générale, le comportement criminel atteint son apogée à l'adolescence et au début de l'âge adulte, puis décline par la suite. Cela signifie que la plupart des délinquants cessent spontanément de commettre des infractions à un moment donné au début de l'âge adulte. Ce processus, appelé désistance, peut être utilisé à des fins de prévention : en persuadant, en stimulant ou en aidant les délinquants à cesser de commettre des infractions ou à quitter un groupe criminel, nous pouvons accélérer leur sortie de la délinquance. C'est ce qu'on appelle une stratégie de sortie, une approche principalement associée aux groupes extrémistes ou terroristes et aux gangs (de motards).⁷⁰ Une stratégie de ce type peut être lancée en prison, mais l'aide à la sortie pourrait également être étendue aux membres de groupes criminels en dehors du système de justice pénale.

La faisabilité des stratégies de sortie dépend de la possibilité de partir. Certaines organisations criminelles, telles que les bandes de motards criminalisés, permettent à leurs membres de partir. Les membres peuvent alors couper les liens avec le groupe et entamer un processus de désengagement qui pourrait mener en bout de ligne à la désistance. Dans d'autres cas, le départ n'est pas une véritable option et peut être accueilli par des menaces de représailles.⁷¹

Dans la mesure où une sortie du contexte social criminel est possible, il est important que la personne qui quitte le groupe criminel se voie présenter des possibilités positives et durables : un emploi, un revenu, une vie sociale épanouie. La désistance n'est donc pas une chose que les membres d'un groupe criminel peuvent faire seuls. Elle nécessite des services sociaux et des services pénitentiaires de réinsertion pour accompagner les délinquants. Pour ce faire, il faut pouvoir compter sur le soutien du système éducatif, des employeurs, des soins de santé et du système de protection sociale.⁷² Si la personne en question est menacée de représailles (soit pour être partie, soit pour avoir témoigné), des mesures de protection supplémentaires, telles que la réinstallation dans une autre région du pays ou même une nouvelle identité, peuvent être nécessaires.⁷³

En principe, il est possible de quitter une famille. Dans la pratique, les membres de la famille qui partent doivent avoir atteint l'âge de la majorité. Plus important encore, dans certaines (sous-)cultures, rompre les liens avec une famille revient à violer les normes et les valeurs en vigueur et peut entraîner des menaces ou des représailles, notamment des crimes d'honneur.⁷⁴ Ces derniers sont particulièrement fréquents lorsque des filles tentent d'échapper à un mariage forcé, un phénomène présent dans certaines communautés minoritaires en Europe et qui se recoupe d'une certaine manière avec la criminalité familiale.⁷⁵

Dans les familles qui constituent naturellement l'entourage proche et le réseau de soutien d'un individu, la volonté de partir sera rare pour les raisons évoquées. Mais les familles ne sont pas seulement unies par des liens sociaux et des activités communes, ce que l'on retrouve également dans les gangs, par exemple. Les familles, en particulier les familles élargies et les « clans » endogames, fournissent ce qui dans d'autres cas, comme les gangs, incite à se désengager du groupe criminel : mariage, parentalité, vie de famille « normale ». ⁷⁶ Alors que les membres se désengagent souvent de leur gang et sortent de la délinquance poussés par le désir de mener une vie de famille normale, c'est exactement ce qui entrave le désengagement des familles de criminels.⁷⁷ En effet, des études d'observation ont montré que les membres du crime organisé sont plus susceptibles de commencer ou de continuer à commettre des délits après le mariage et tout au long de la vie adulte. En pareil cas, la désistance spontanée est moins probable, ce qui réduit la fenêtre d'opportunité des stratégies de sortie.⁷⁸

Bien qu'il y ait peu de preuves concernant la faisabilité et l'efficacité des stratégies de sortie pour les membres de familles de criminels en particulier, nous pouvons prudemment tirer la conclusion suivante. Les stratégies de sortie sont peu porteuses d'espoir pour les familles de criminels très unies. Les stratégies de sortie profiteraient le plus aux personnes ayant des liens plus faibles, c'est-à-dire les membres non mariés, plus jeunes. Le système carcéral semble être un bon endroit pour offrir une aide à la sortie, car les délinquants sont loin de leur famille, mais la réussite du projet reste tributaire de leur volonté de se désengager. Une attention particulière doit être accordée aux filles et aux femmes qui souhaitent quitter leur famille ou, dans certains cas, échapper à un mariage arrangé. Souvent co-accusées tout autant que victimes, elles pourraient tirer profit de ce que l'on pourrait appeler des « programmes d'évasion », qui contribueraient à la réduction du préjudice ainsi qu'au désengagement. En tout état de cause, une protection adéquate contre les représailles est essentielle.

7. Approche administrative de la criminalité organisée.

Active les mécanismes de prévention suivants :

- Perturber les actes criminels
- Réduire les gains

L'objectif central de l'approche administrative de la criminalité grave et organisée est d'enrayer le crime en refusant aux criminels l'accès aux infrastructures juridiques. Le crime organisé dépend fortement des infrastructures juridiques : les entreprises servant de couverture à des opérations de blanchiment d'argent, les services de transport et d'expédition pour la traite d'êtres humains et le trafic de marchandises, et toutes les interactions avec les autorités que cela implique (pour les autorisations, les permis, les documents de voyage). Les mesures administratives prises pour empêcher la criminalité organisée d'utiliser les infrastructures juridiques font grimper les coûts et diminuer les bénéfices de la criminalité.⁷⁹

Pour être efficace, l'approche administrative doit être complémentaire, ce qui signifie que si l'approche administrative est en soi une approche multi-institutionnelle, elle ne peut pas se suffire à elle-même et est presque toujours plus efficace lorsqu'elle s'inscrit dans une approche plus large qui inclut la justice pénale et les interventions sociales.⁸⁰ Par conséquent, le succès de l'approche administrative dépend de la collaboration et de l'échange d'informations. Pour que les autorités locales puissent refuser aux criminels une licence d'exploitation, par exemple, elles devront s'appuyer sur des données fiscales ou de justice pénale. Les autorités devraient vraiment s'efforcer d'étudier comment le flux d'informations souvent à sens unique du niveau local au niveau national peut être transformé en un échange d'informations à double sens si nécessaire.⁸¹

Il ne fait aucun doute que l'approche administrative, lorsqu'elle est mise en œuvre scrupuleusement, est un outil efficace dans la lutte contre la criminalité organisée. Toutefois, ses limites deviennent visibles dès lors que l'on expose les conditions d'une application efficace. Premièrement, l'approche administrative est un moyen de lutter contre la criminalité grave et organisée. Cette approche n'est pas recommandée pour les types de criminalité et de comportement antisocial qui ne peuvent pas être classés dans la catégorie de la criminalité grave ou organisée, tels que les cambriolages (occasionnels) et les troubles de l'ordre public. En effet, par définition, l'approche administrative ne peut être utilisée que lorsque les opérations

criminelles dépendent des infrastructures juridiques. Cela limite l'applicabilité de l'approche administrative même lorsque les opérations criminelles présentent un aspect organisationnel. Par exemple, les mesures fiscales visant à détecter et à interrompre le blanchiment d'argent ne feront pas grand-chose pour empêcher les transactions en espèces de moindre envergure mais durables dans les milieux criminels.

Deuxièmement, l'approche administrative est avant tout une technique perturbatrice, s'attaquant à des crimes déjà commis ou sur le point de l'être. Elle peut empêcher un criminel établi d'obtenir une licence pour ouvrir une station de lavage pour automobiles qui servirait à couvrir des opérations de blanchiment de l'argent issu de la drogue, perturbant ainsi la criminalité organisée. Elle n'empêchera pas, et ne prétend pas empêcher, un enfant né dans une famille de criminels de devenir le demandeur de la licence. L'approche administrative est donc un outil précieux dans la lutte contre le crime organisé, mais dans le cas de la criminalité organisée familiale, elle devrait être complétée par des approches

La loi néerlandaise BIBOB

La loi de 2003 relative à l'appréciation de l'intégrité par les pouvoirs publics, connue sous l'acronyme néerlandais BIBOB, est une loi accordant aux autorités municipales, régionales et nationales le droit de refuser l'octroi d'autorisations, subventions, transactions immobilières et contrats publics lorsqu'il existe un risque qu'ils soient le résultat d'activités criminelles ou qu'ils puissent être utilisés pour de telles activités. Si, par exemple, une personne impliquée dans une organisation criminelle demande un permis pour ouvrir un commerce mais qu'il y a de bonnes raisons de soupçonner que l'entreprise servira de couverture à une activité criminelle ou à du blanchiment d'argent, le permis pourrait être refusé en vertu de la loi BIBOB. Cela permet d'éviter que les organisations criminelles ne se servent du cadre légal pour leurs activités criminelles. L'intégrité du demandeur est évaluée par le Bureau BIBOB, qui fait partie du ministère de la Justice et de la Sécurité, sur la base des antécédents et du casier judiciaire du demandeur ainsi que de ses partenaires (commerciaux).

axées sur l'assistance et le bien-être qui ciblent principalement les enfants et les jeunes de ces milieux.

Cela ne veut pas dire que l'approche administrative n'a pas d'effets préventifs. Tant la perturbation de la criminalité que la réduction des profits à tirer de la criminalité sont des mécanismes de prévention qui empêchent les délinquants de continuer à commettre des crimes et qui, à long terme, peuvent même rendre la criminalité moins attrayante.⁸² Si les autorités sont en mesure de démontrer que le crime ne paie pas, cela peut décourager les gens de commettre un crime ou de récidiver.



Le Réseau européen sur l'approche administrative (ENAA)

L'ENAA est un réseau de points de contact nationaux qui sont compétents dans le domaine des mesures administratives de lutte contre la criminalité organisée. Son objectif est de promouvoir et d'échanger des informations sur les mises en œuvre réussies de l'approche administrative.

Pour plus d'informations sur l'approche administrative, rendez-vous sur le site web de l'ENAA à l'adresse <https://administrativeapproach.eu> ou consultez le *troisième manuel de l'UE sur l'approche administrative dans l'Union européenne*, disponible dans toutes les langues de l'UE à l'adresse <https://administrativeapproach.eu/publications/third-eu-handbook>.

CONCLUSION

La criminalité familiale est un phénomène complexe, aux multiples facettes, qui doit être contré idéalement au moyen d'une stratégie intégrée de prévention. Une telle approche holistique combine différents types d'interventions afin d'aborder le problème sous différents angles et d'activer simultanément le plus grand nombre possible de mécanismes de prévention. Les sept catégories d'interventions examinées dans le présent document ressortent comme potentiellement efficaces pour prévenir la criminalité familiale.

Dans la pratique, cependant, toutes ne semblent pas donner les résultats escomptés, peut-être en raison de problèmes de mise en œuvre. Il est difficile de mener des interventions sociales auprès d'une famille de criminels, même s'il existe des preuves solides de l'efficacité de ces interventions dans la population en général. Certaines stratégies de sortie se sont avérées efficaces, dans une certaine mesure, pour les membres de bandes de motards et de groupes extrémistes, mais il est beaucoup plus difficile d'imaginer leur impact sur la criminalité familiale, car elles s'articulent autour de la perspective d'une vie familiale « normale », ce que les familles de criminels offrent déjà.

Dans d'autres cas, certaines interventions soulèvent des questions éthiques. La neutralisation générale (incarcération) peut être considérée comme efficace en théorie, mais elle est manifestement disproportionnée. De même, certains éléments indiquent que, dans certaines conditions, retirer les enfants de familles de criminels peut aider à prévenir la criminalité familiale, mais cela pose des problèmes éthiques. (Dans les deux cas, on peut se demander comment de telles approches pourraient un jour être suffisamment étendues pour créer l'effet souhaité).

En résumé, aucune intervention n'est la panacée. Il n'y a pas de preuve concluante que les types d'interventions examinées dans ce document sont efficaces pour prévenir la criminalité familiale, mais certaines sont prometteuses. Tout cela peut être résumé dans les recommandations suivantes :

- 1. Il est important de développer une approche stratégique qui intègre divers types d'interventions prometteuses. Cette synergie a le potentiel de créer un effet plus grand que la somme de chaque initiative de prévention individuelle. La dissuasion policière et les mesures de lutte contre le désordre pourraient inciter les entreprises et les habitants à s'engager dans un projet de prévention au niveau du quartier ; l'arrestation d'un père criminel pourrait créer une ouverture pour une initiative de prévention sociale axée sur sa femme et ses enfants.
- 2. Les praticiens et les décideurs politiques ne devraient jamais partir du principe que ce qu'ils font est efficace. En l'absence de preuves concluantes, les nouvelles mises en œuvre ou interventions doivent faire l'objet d'évaluations approfondies des processus et des résultats. La réduction du risque de criminalité est l'objectif central de la prévention du crime.
- 3. Les effets négatifs et les questions éthiques et juridiques doivent toujours être pris en compte. Lorsqu'il s'agit d'enfants et de familles, il faut toujours s'assurer que les initiatives de prévention ne causent pas de préjudices. Comme la criminalité familiale est souvent confondue avec l'origine ethnique ou la (sous-)culture, il faut veiller à ne pas entraver les processus d'intégration et à ne pas créer de clivages entre les communautés. Le profilage ethnique illégal doit être évité à tout prix.

ENDNOTES

- 1 Pour un aperçu de la criminalité familiale et des familles de criminels, ainsi qu'une théorie de la prévention, voir le Réseau européen de prévention de la criminalité, *Criminalité familiale : contexte et théorie de la prévention*, dans le cadre de la boîte à outils sur la criminalité familiale, Bruxelles : REPC, 2020.
- 2 Cf. Réseau européen de prévention de la criminalité, *Prévention de la criminalité : Une définition européenne*, Bruxelles : REPC, 2020.
- 3 Cf. Lieven Pauwels et al., *Prévention sociale de la délinquance liée aux drogues (Socprev) : résultats et recommandations*, Bruxelles : Belspo, 2018, 6-8 ; Réseau européen de prévention de la criminalité, *Prévention de la criminalité liée aux drogues : Parvenir à un changement de comportement efficace*, Boîte à outils n°16, Bruxelles : REPC, 2020, 37.
- 4 Cf. Cochrane Consumer Network, *What Consumers Can and Cannot Get from Systematic Reviews*, consumers.chochrane.org, n.d.
- 5 Pour plus d'informations sur les évaluations des résultats dans le domaine de la prévention du crime en Europe, voir Réseau européen de prévention de la criminalité, *Evaluation of Crime Prevention Initiatives*, Toolbox Series n°3, Bruxelles : REPC, 2013 ; Teresa Silva et Mia Lind, *Experiences of the Member States Performing Evaluations in Projects and Activities Aimed at Crime Prevention*, Rapport de recherche, Östersund : Mid Sweden University, 2020.
- 6 Réseau européen de prévention de la criminalité, *Criminalité familiale : contexte et théorie de la prévention*.
- 7 Cf. Tim Tausendfreund et al., *Families in Multi-Problem Situations: Backgrounds, Characteristics, and Care Services*, *Child & Youth Services* 37:1 (2016), 4-5.
- 8 Ibid, 7-8.
- 9 Ibid, 9.
- 10 Malcolm Carey, *The Fragmentation of Social Work and Social Care : Some Ramifications and a Critique*, *The British Journal of Social Work* 45:8 (2015), 2406-22.
- 11 www.incrediblyears.com
- 12 www.pcit.org
- 13 www.triplep.net
- 14 David P. Farrington et Brandon C. Welsh, *Delinquency Prevention Using Family-Based Interventions*, *Children & Society* 13:4 (1999), 287-303 ; Mairead Furlong et al., *Behavioural and Cognitive-Behavioural Group-Based Parenting Programmes for Early-Onset Conduct Problems in Children Aged 3 to 12 Years*, *Campbell Systematic Reviews* 8:1 (2012) ; Alex R. Piquero et al., *A Meta-Analysis Update on the Effects of Early Family/Parent Training Programs on Antisocial Behavior and Delinquency*, *Journal of Experimental Criminology* 12:2 (2016), 229-48.
- 15 www.fttlc.com
- 16 www.mstservices.com
- 17 www.mdfit.org
- 18 Julia H. Littell, Melanie Popa et Burnee Forsythe, *Multisystemic Therapy for Social, Emotional, and Behavioral Problems in Youth Aged 10-17*, *Campbell Systematic Reviews* 1:1 (2005) ; Trine Filges, Ditte Andersen et Anne-Marie Klint Jørgensen, *Functional Family Therapy (Fft) for Young People in Treatment for Non-Opioid Drug Use : A Systematic Review*, *Campbell Systematic Reviews* 11:1 (2015) ; Trine Filges et al., *Multidimensional Family Therapy (Mdfit) for Young People in Treatment for Non-Opioid Drug Abuse : A Systematic Review*, *Campbell Systematic Reviews* 11:1 (2015).
- 19 Judy Nixon et Sadie Parr, *Family Intervention Projects and the Efficacy of Parenting Interventions*, dans : Maggie Blyth et Enver Solomon (Eds.), *Prevention and Youth Crime: Is Early Intervention Working ?* Bristol : Policy Press, 2009, 41-52.

- 20 John Flint, The Inspection House and Neglected Dynamics of Governance: The Case of Domestic Visits in Family Intervention Projects, *Housing Studies* 27:6 (2012).
- 21 Gert Schout, Gideon de Jong et Jacques Zeelen, Beyond Care Avoidance and Care Paralysis: Theorizing Public Mental Health Care, *Sociology* 45:4 (2011), 665-81. Tore Bjørgo parle du « dilemme de la prévention » : *Preventing Crime: A Holistic Approach*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2016, 43.
- 22 Gert Schout, Gideon De Jong et Jacques Zeelen, Establishing Contact and Gaining Trust: An Exploratory Study of Care Avoidance, *Journal of Advanced Nursing* 66:2 (2010), 324-33.
- 23 Birgit Jagusch et Nicole Kügler, Bündelung der zentralen Ergebnisse der Evaluation des integrierten Handlungskonzepts "Chancen bieten - Grenzen setzen", Mayence : Institut für Sozialpädagogische Forschung, 2012.
- 24 Par exemple, Sonja E. Siennick et al., School-Based Services for Youth with Prior Police Contact: A Randomized Controlled Trial, *Journal of Experimental Criminology* 16:2 (2020), 207-26.
- 25 Denise C. Gottfredson et al., Do after School Programs Reduce Delinquency? *Prevention Science* 5:4 (2004), 253-66.
- 26 Peer van der Kreeft, Line up Live up Trainer Manual: Life Skills Training through Sport to Prevent Crime, Violence and Drug Use, Vienne : ONUDC, 2017.
- 27 Kristen P. Kremer et al., Effects of after-School Programs with at-Risk Youth on Attendance and Externalizing Behaviors: A Systematic Review and Meta-Analysis, *Journal of Youth and Adolescence* 44:3 (2015), 616-36.
- 28 Ibid, 617.
- 29 Miriam P. Rubenson et al., When Helping Hurts? Toward a Nuanced Interpretation of Adverse Effects in Gang-Focused Interventions, *Clinical Psychology: Science and Practice* (2020).
- 30 Cf. Dennis P. Rosenbaum, Community Crime Prevention: A Review and Synthesis of the Literature, *Justice Quarterly* 5:3 (1988), 323-95 ; Robert J. Stokes et Charlotte Gill, In Support of Innovative Partnerships for Crime Prevention: The Byrne Criminal Justice Innovation Program, dans : Robert J. Stokes et Charlotte Gill (Eds.), *Innovations in Community-Based Crime Prevention: Case Studies and Lessons Learned*, Cham : Springer, 2020, 1-22.
- 31 C'est ce qu'on appelle généralement la prévention du crime par l'aménagement du milieu. Pour plus d'informations, voir Andres Levald et al., CPTED Manual for Police Officers, n.d. ou consulter la International CPTED Association (www.cpted.net).
- 32 Les mesures de lutte contre le désordre s'attachent notamment à garder les rues propres, à réparer les vitres cassées et le mobilier urbain, à effacer les graffitis, à évacuer les sans-abri et à éliminer la consommation de substances illicites. Il est prouvé que ces actions de lutte contre les troubles de l'ordre public contribuent à réduire la criminalité. Pour plus d'informations, voir Anthony A. Braga, Brandon C. Welsh et Cory Schnell, Disorder Policing to Reduce Crime: A Systematic Review, *Campbell Systematic Reviews* 15:3 (2019), e1050.
- 33 Robert J. Sampson, Stephen W. Raudenbush, et Felton Earls, Neighborhoods and Violent Crime: A Multilevel Study of Collective Efficacy, *Science* 277:5328 (1997), 918-24.
- 34 Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, 287.
- 35 Pour plus d'informations sur les initiatives de surveillance du voisinage en Europe, consultez la page web de la European Neighbourhood Watch Association (www.eunwa.org).
- 36 Cf. Trevor Bennett, Katy Holloway, et David Farrington, The Effectiveness of Neighborhood Watch, *Campbell Systematic Reviews* 4:1 (2008), 3-4.
- 37 Jonathan B. Justice, Public Places and Quasi-Private Administration, *Public Administration Review* 69:3 (2009), 553-6.
- 38 FRA, Preventing Unlawful Profiling Today and in the Future: A Guide, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2018, 50 ; FRA, Understanding and Preventing Discriminatory Ethnic Profiling: A Guide, Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2010, 44.

- 39 Kyle Peyton, Michael Sierra-Arévalo, et David G. Rand, A Field Experiment on Community Policing and Police Legitimacy, *Proceedings of the National Academy of Sciences* 116:40 (2019), 19894-8 ; Lorraine Mazerolle et al., Legitimacy in Policing: A Systematic Review, *Campbell Systematic Reviews* 9:1 (2013).
- 40 Pour plus d'informations sur la police orientée vers la communauté, voir Réseau européen de prévention de la criminalité, Community-Oriented Policing in the European Union Today, Toolbox Series No. 14, Bruxelles : REPC, 2019.
- 41 Patrice Villettaz, Gwladys Gillieron et Martin Killias, The Effects on Re-Offending of Custodial Vs. Non-Custodial Sanctions: An Updated Systematic Review of the State of Knowledge, *Campbell Systematic Reviews* 11:1 (2015) ; Georgia D. Barnett et Flora Fitzalan Howard, What Doesn't Work to Reduce Reoffending? A Review of Reviews of Ineffective Interventions for Adults Convicted of Crimes, *European Psychologist* 23:2 (2018), 111-29.
- 42 Daniel S. Nagin, Deterrence in the Twenty-First Century, *Crime and Justice* 42:1 (2013), 199-263.
- 43 Jason M. Lindo et María Padilla-Romo, Kingpin Approaches to Fighting Crime and Community Violence: Evidence from Mexico's Drug War, *Journal of Health Economics* 58 (2018), 253-68.
- 44 Giulia Andrighetto et al., Development of Agent Based Simulations of OCTN, PROTON report, 2019.
- 45 Lorraine Mazerolle, Elizabeth Eggins, et Angela Higginson, Street-Level Drug Law Enforcement: An Updated Systematic Review, *Trends & Issues in Crime and Criminal Justice* 599 (2020).
- 46 Joshua C. Hinkle et al., Problem-Oriented Policing for Reducing Crime and Disorder: An Updated Systematic Review and Meta-Analysis, *Campbell Systematic Reviews* 16:2 (2020), e1089.
- 47 Anthony A. Braga et al., Hot Spots Policing of Small Geographic Areas Effects on Crime, *Campbell Systematic Reviews* 15:3 (2019), e1046.
- 48 Herman Goldstein, Improving Policing: A Problem-Oriented Approach, *Crime & Delinquency* 25:2 (1979), 236-58.
- 49 John E. Eck et William Spelman, Problem Solving: Problem-Oriented Policing in Newport News, Washington, D.C. : Département américain de la justice, 1987, 42-52.
- 50 Pour plus d'informations sur le maintien de l'ordre axé sur la résolution de problème et sa relation avec la police orientée vers la communauté, voir Réseau européen de prévention de la criminalité, Community-Oriented Policing in the European Union Today, 16-21.
- 51 Un manuel est disponible : National Network for Safe Communities, Group Violence Intervention: An Implementation Guide, Washington, D.C. : Office of Community Oriented Policing Services, 2016.
- 52 Anthony A Braga, David Weisburd, et Brandon Turchan, Focused Deterrence Strategies Effects on Crime: A Systematic Review, *Campbell Systematic Reviews* 15:3 (2019), e1051.
- 53 David M. Kennedy, Pulling Levers: Chronic Offenders, High-Crime Settings, and a Theory of Prevention, *Valparaiso University Law Review* 31:2 (1997), 470-1.
- 54 Ibid, 467.
- 55 National Network for Safe Communities, Group Violence Intervention: An Implementation Guide, 43-55.
- 56 Par exemple, Martin Klingst, Den Familien permanent auf die Nerven gehen, zeit.de, 8 juillet 2019.
- 57 Joanne Savage, What We Have Learned? Directions for Future Research and Policy, dans : Joanne Savage (Ed.), *The Development of Persistent Criminality*, Oxford : Oxford University Press, 2009, 443.
- 58 Anna Sergi, Widening the Antimafia Net: Child Protection and the Socio-Cultural Transmission of Mafia Behaviours in Calabria, *Youth Justice* 18:2 (2018), 149-68.
- 59 Ibid.
- 60 Andrighetto et al., Development of Agent Based Simulations of OCTN.
- 61 En revanche, le projet a effectivement constaté une augmentation du recrutement à la suite de l'intervention dans la simulation du nord de l'Europe, mais elle n'était pas statistiquement significative.

- 62 Réseau européen de prévention de la criminalité, *Prévention de la criminalité : Une définition européenne*.
- 63 Cf. Frank Bachner, *Kann der Staat kriminellen Clans die Kinder wegnehmen?*, tagesspiegel.de, 25 septembre 2018.
- 64 Brandon C. Welsh, Alexis Yohros, et Steven N. Zane, *Understanding Iatrogenic Effects for Evidence-Based Policy: A Review of Crime and Violence Prevention Programs, Aggression and violent behavior* 55 (2020), 1015511.
- 65 Kathryn Monahan, Laurence Steinberg, et Alex R. Piquero, *Juvenile Justice Policy and Practice: A Developmental Perspective, Crime and Justice* 44:1 (2015), 577-619.
- 66 Mary Ann Davis, *Foster Care Youth: Aging out of Care to Criminal Activities*, dans : Joanne Savage (Ed.), *The Development of Persistent Criminality*, Oxford : Oxford University Press, 2009, 231-49 ; Miriam Krinsky, *Disrupting the Pathway from Foster Care to the Justice System—a Former Prosecutor's Perspectives on Reform, Family Court Review* 48:2 (2010), 322-37.
- 67 Anne-Dorthe Herstbaek et al., *Child Welfare Removal of Infants: Exploring Policies and Principles for Decision-Making in Nordic Countries, Children and Youth Services Review* 108 (2020), 2.
- 68 Silva et Lind, *Experiences of the Member States Performing Evaluations in Projects and Activities Aimed at Crime Prevention*.
- 69 European Society for Prevention Research, *Position of the European Society for Prevention Research on Ineffective and Potentially Harmful Approaches in Substance Use Prevention*, 2019.
- 70 Par exemple, Tore Bjørgo, *Exit Neo-Nazism, NUPI Paper No. 627*, Oslo : Institut norvégien des affaires internationales, 2002 ; Tore Bjørgo, *Preventing Organised Crime Originating from Outlaw Motorcycle Clubs, Trends in Organized Crime* 22 (2019), 115-20.
- 71 Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, 154.
- 72 Ibid., 30-1.
- 73 Ibid., 157.
- 74 Sergi, *Widening the Antimafia Net: Child Protection and the Socio-Cultural Transmission of Mafia Behaviours in Calabria*, 158 ; Rita Haverkamp, *Clan Structures and Crime in the Context of Migration*, dans : Julia Weber et Ursula Töttel (Eds.), *Research Conferences on Organised Crime: 2017*, Wiesbaden : Bundeskriminalamt, 2018, 120.
- 75 Ralph Ghadban, *Criminal Clan Families in Berlin: History, Risks and Vulnerabilities*, dans : Julia Weber et Ursula Töttel (Eds.), *Research Conferences on Organised Crime: 2017*, Wiesbaden : Bundeskriminalamt, 2018, 107 ; Clara Rigoni, *La justice restaurative dans les cas de crime d'honneur et de mariages forcés en Europe*, dans : Nicolas Queloz et al. (Eds.), *Changer de regard : La justice restaurative en cas d'infractions graves*, Genève/Zürich: Schulthess Editions Romandes, 2020, 32-52.
- 76 Gary Sweeten, David C. Pyrooz, et Alex R. Piquero, *Disengaging from Gangs and Desistance from Crime, Justice Quarterly* 30:3 (2013), 471-2.
- 77 Scott H. Decker, David C. Pyrooz, et Richard K. Moule Jr, *Disengagement from Gangs as Role Transitions, Journal of Research on Adolescence* 24:2 (2014), 275.
- 78 Edward Kleemans et Vere van Koppen, *Organized Crime and Criminal Careers, Crime and Justice* 49 (2020), 385-423.
- 79 Réseau européen sur l'approche administrative, *Third EU Handbook on the Administrative Approach in the European Union*, Bruxelles : ENAA, 2020, 27.
- 80 Ibid., 29.
- 81 Ibid., 31.
- 82 Bjørgo, *Preventing Crime: A Holistic Approach*, 29-30.

BIBLIOGRAPHIE

- Andrighetto, Giulia, Mario Paolucci, Anna Paus, Aron Szekely, Paola Trussardi, Francesco Calderoni, Gian Maria Campedelli, Tommaso Comunale, Niccolò Frualdo, Emanuela Furfaro, David Weisburd, Badi Hasisi & Michael Wolfowicz. Development of Agent Based Simulations of OCTN. PROTON report. 2019.
- Bachner, Frank. Kann der Staat kriminellen Clans die Kinder wegnehmen? tagesspiegel.de. 25 Sept. 2018. <https://www.tagesspiegel.de/berlin/arabis-che-grossfamilien-in-berlin-kann-der-staat-kriminellen-clans-die-kinder-wegnehmen/23107458.html> (Accessed 13 Nov. 2020).
- Barnett, Georgia D. & Flora Fitzalan Howard. What Doesn't Work to Reduce Reoffending? A Review of Reviews of Ineffective Interventions for Adults Convicted of Crimes. *European Psychologist* 23:2 (2018), 111-29. <https://dx.doi.org/10.1027/1016-9040/a000323>.
- Bennett, Trevor, Katy Holloway & David Farrington. The Effectiveness of Neighborhood Watch. *Campbell Systematic Reviews* 4:1 (2008), 1-46. <https://dx.doi.org/10.4073/csr.2008.18>.
- Bjørge, Tore. Exit Neo-Nazism. NUPI Paper No. 627. Oslo: Norwegian Institute of International Affairs, 2002.
- Bjørge, Tore. *Preventing Crime: A Holistic Approach*. Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2016.
- Bjørge, Tore. Preventing Organised Crime Originating from Outlaw Motorcycle Clubs. *Trends in Organized Crime* 22 (2019), 84-122. <https://doi.org/10.1007/s12117-017-9322-7>.
- Braga, Anthony A, David Weisburd & Brandon Turchan. Focused Deterrence Strategies Effects on Crime: A Systematic Review. *Campbell Systematic Reviews* 15:3 (2019), e1051.
- Braga, Anthony A., Brandon Turchan, Andrew V. Papachristos & David M. Hureau. Hot Spots Policing of Small Geographic Areas Effects on Crime. *Campbell Systematic Reviews* 15:3 (2019).
- Braga, Anthony A., Brandon C. Welsh & Cory Schnell. Disorder Policing to Reduce Crime: A Systematic Review. *Campbell Systematic Reviews* 15:3 (2019), e1050. <https://dx.doi.org/10.1002/c12.1050>.
- Carey, Malcolm. The Fragmentation of Social Work and Social Care: Some Ramifications and a Critique. *The British Journal of Social Work* 45:8 (2015), 2406-22. <https://dx.doi.org/10.1093/bjsw/bcu088>.
- Cochrane Consumer Network. What Consumers Can and Cannot Get from Systematic Reviews. [consumers.cochrane.org](https://consumers.cochrane.org/what-consumers-can-and-cannot-get-systematic-reviews). n.d. <https://consumers.cochrane.org/what-consumers-can-and-cannot-get-systematic-reviews> (Accessed 7 Oct. 2020).
- Davis, Mary Ann. Foster Care Youth: Aging out of Care to Criminal Activities. In: Joanne Savage (Ed.). *The Development of Persistent Criminality*. Oxford: Oxford University Press, 2009, 231-49.
- Decker, Scott H., David C. Pyrooz & Richard K. Moule Jr. Disengagement from Gangs as Role Transitions. *Journal of Research on Adolescence* 24:2 (2014), 268-83. <https://dx.doi.org/10.1111/jora.12074>.
- Eck, John E. & William Spelman. Problem Solving: Problem-Oriented Policing in Newport News. Washington, DC: U.S. Department of Justice, 1987. <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/Digitization/111964NCJRS.pdf>.
- European Crime Prevention Network. Community-Oriented Policing in the European Union Today. Toolbox Series No. 14. Brussels: EUCPN, 2019. <https://eucpn.org/toolboxcop>.
- European Crime Prevention Network. Crime Prevention: A European Definition. Brussels: EUCPN, 2020. <https://eucpn.org/definition-crimeprevention>.
- European Crime Prevention Network. Evaluation of Crime Prevention Initiatives. Toolbox Series No. 3. Brussels: EUCPN, 2013. <https://eucpn.org/document/toolbox-3-evaluation-of-crime-prevention-initiatives>.
- European Crime Prevention Network. Family-Based Crime: Background and Theory of Prevention. Part of the Toolbox on Family-Based Crime. Brussels: EUCPN, 2020. <https://eucpn.org/toolbox-familybasedcrime>.

- European Crime Prevention Network. Preventing Drug-Related Crimes: Achieving Effective Behavioural Change. Toolbox Series No. 16. Brussels: EUCPN, 2020. <https://eucpn.org/toolbox16-drugrelatedcrimes>.
- European Network on the Administrative Approach. Third EU Handbook on the Administrative Approach in the European Union. Brussels: ENAA, 2020. <https://administrativeapproach.eu/publications/third-eu-handbook>.
- European Society for Prevention Research. Position of the European Society for Prevention Research on Ineffective and Potentially Harmful Approaches in Substance Use Prevention. 2019. <http://euspr.org>.
- Farrington, David P. & Brandon C. Welsh. Delinquency Prevention Using Family-Based Interventions. *Children & Society* 13:4 (1999), 287-303. <https://dx.doi.org/10.1002/CHI570>.
- Filges, Trine, Ditte Andersen & Anne-Marie Klint Jørgensen. Functional Family Therapy (Ft) for Young People in Treatment for Non-Opioid Drug Use: A Systematic Review. *Campbell Systematic Reviews* 11:1 (2015), 1-77. <https://dx.doi.org/10.4073/csr.2015.14>.
- Filges, Trine, Pernille Skovbo Rasmussen, Ditte Andersen & Anne-Marie Klint Jørgensen. Multidimensional Family Therapy (Mdft) for Young People in Treatment for Non-Opioid Drug Abuse: A Systematic Review. *Campbell Systematic Reviews* 11:1 (2015), 1-124. <https://dx.doi.org/10.4073/csr.2015.8>.
- Flint, John. The Inspection House and Neglected Dynamics of Governance: The Case of Domestic Visits in Family Intervention Projects. *Housing Studies* 27:6 (2012), 822-38. <https://dx.doi.org/10.1080/02673037.2012.714465>.
- FRA. Preventing Unlawful Profiling Today and in the Future: A Guide. Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2018. <https://dx.doi.org/10.2811/801635>.
- FRA. Understanding and Preventing Discriminatory Ethnic Profiling: A Guide. Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2010. <https://dx.doi.org/10.2811/40252>.
- Furlong, Mairead, Sinead McGilloway, Tracey Bywater, Judy Hutchings, Susan M. Smith & Michael Donnelly. Behavioural and Cognitive-Behavioural Group-Based Parenting Programmes for Early-Onset Conduct Problems in Children Aged 3 to 12 Years. *Campbell Systematic Reviews* 8:1 (2012), 1-239. <https://dx.doi.org/10.4073/csr.2012.12>.
- Ghadban, Ralph. Criminal Clan Families in Berlin: History, Risks and Vulnerabilities. In: Julia Weber and Ursula Töttel (Eds.). *Research Conferences on Organised Crime: 2017*. Wiesbaden: Bundeskriminalamt, 2018, 101-9.
- Goldstein, Herman. Improving Policing: A Problem-Oriented Approach. *Crime & Delinquency* 25:2 (1979), 236-58. <https://dx.doi.org/10.1177/001112877902500207>.
- Gottfredson, Denise C., Stephanie A. Gerstenblith, David A. Soulé, Shannon C. Womer & Shaoli Lu. Do after School Programs Reduce Delinquency? *Prevention Science* 5:4 (2004), 253-66. <https://dx.doi.org/10.1023/B:PREV.0000045359.41696.02>.
- Haverkamp, Rita. Clan Structures and Crime in the Context of Migration. In: Julia Weber and Ursula Töttel (Eds.). *Research Conferences on Organised Crime: 2017*. Wiesbaden: Bundeskriminalamt, 2018, 115-37.
- Herstbaek, Anne-Dorthe, Ingrid Höjer, Tarja Pösö & Marit Skivenes. Child Welfare Removal of Infants: Exploring Policies and Principles for Decision-Making in Nordic Countries. *Children and Youth Services Review* 108 (2020), 104572.
- Hinkle, Joshua C., David Weisburd, Cody W. Telep & Kevin Petersen. Problem-Oriented Policing for Reducing Crime and Disorder: An Updated Systematic Review and Meta-Analysis. *Campbell Systematic Reviews* 16:2 (2020), e1089. <https://dx.doi.org/10.1002/cl2.1089>.
- Jagusch, Birgit & Nicole Kügler. Bündelung der zentralen Ergebnisse der Evaluation des integrierten Handlungskonzepts "Chancen bieten - Grenzen setzen". Mainz: Institut für Sozialpädagogische Forschung, 2012.
- Justice, Jonathan B. Public Places and Quasi-Private Administration. *Public Administration Review* 69:3 (2009), 553-6. <https://dx.doi.org/10.1111/j.1540-6210.2009.02004.x>.
- Kennedy, David M. Pulling Levers: Chronic Offenders, High-Crime Settings, and a Theory of Prevention. *Valparaiso University Law Review* 31:2 (1997), 449-84. <https://scholar.valpo.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1860&context=vulr>.
- Kleemans, Edward & Vere van Koppen. Organized Crime and Criminal Careers. *Crime and Justice* 49 (2020), 385-423. <https://dx.doi.org/10.1086/707318>.
- Klingst, Martin. Den Familien permanent auf die Nerven gehen. [zeit.de](https://www.zeit.de/gesellschaft/familie/2019-07/clan-kriminalitaet-grossfamilien-parallelgesellschaften). 8 July 2019. <https://www.zeit.de/gesellschaft/familie/2019-07/clan-kriminalitaet-grossfamilien-parallelgesellschaften> (Accessed 13 Nov. 2020).

- Kremer, Kristen P., Brandy R. Maynard, Joshua R. Polanin, Michael G. Vaughn & Christine M. Sarteschi. Effects of after-School Programs with at-Risk Youth on Attendance and Externalizing Behaviors: A Systematic Review and Meta-Analysis. *Journal of Youth and Adolescence* 44:3 (2015), 616-36. <https://dx.doi.org/10.1007/s10964-014-0226-4>.
- Krinsky, Miriam. Disrupting the Pathway from Foster Care to the Justice System—a Former Prosecutor's Perspectives on Reform. *Family Court Review* 48:2 (2010), 322-37. <https://dx.doi.org/10.1111/j.1744-1617.2010.01313.x>.
- Levald, Andres, Jelizaveta Jekaterina Sibul, Martina Proosa, Merli Klein, Panu Lehtovuori, Paul van Soomeren, Tarmo Viikmaa & Toomas Paaver. CPTED Manual for Police Officers. n.d. https://eucpn.org/knowledge-center?search_api_fulltext=CPTED.
- Lindo, Jason M. & María Padilla-Romo. Kingpin Approaches to Fighting Crime and Community Violence: Evidence from Mexico's Drug War. *Journal of Health Economics* 58 (2018), 253-68. <https://doi.org/10.1016/j.jhealeco.2018.02.002>.
- Littell, Julia H., Melanie Popa & Burnee Forsythe. Multisystemic Therapy for Social, Emotional, and Behavioral Problems in Youth Aged 10–17. *Campbell Systematic Reviews* 1:1 (2005), 1-63. <https://dx.doi.org/10.4073/csr.2005.1>.
- Mazerolle, Lorraine, Sarah Bennett, Jacqueline Davis, Elise Sargeant & Matthew Manning. Legitimacy in Policing: A Systematic Review. *Campbell Systematic Reviews* 9:1 (2013), i-147. <https://dx.doi.org/10.4073/csr.2013.1>.
- Mazerolle, Lorraine, Elizabeth Eggins & Angela Higginson. Street-Level Drug Law Enforcement: An Updated Systematic Review. *Trends & Issues in Crime and Criminal Justice* 599 (2020).
- Monahan, Kathryn, Laurence Steinberg & Alex R. Piquero. Juvenile Justice Policy and Practice: A Developmental Perspective. *Crime and Justice* 44:1 (2015), 577-619. <https://dx.doi.org/10.1086/681553>.
- Nagin, Daniel S. Deterrence in the Twenty-First Century. *Crime and Justice* 42:1 (2013), 199-263. <https://dx.doi.org/10.1086/670398>.
- National Network for Safe Communities. Group Violence Intervention: An Implementation Guide. Washington, D.C.: Office of Community Oriented Policing Services, 2016.
- Nixon, Judy & Sadie Parr. Family Intervention Projects and the Efficacy of Parenting Interventions. In: Maggie Blyth and Enver Solomon (Eds.). *Prevention and Youth Crime: Is Early Intervention Working?* Bristol: Policy Press, 2009, 41-52.
- Pauwels, Lieven, Freya Vander Laenen, Eric Maes, Benjamin Mine & Charlotte De Kock. The Social Prevention of Drug-Related Crime (Socprev): Results and Recommendations. Brussels: Belspo, 2018. http://www.belspo.be/belspo/organisation/Publ/pub_ostc/Drug/DR75SummRes_en.pdf.
- Peyton, Kyle, Michael Sierra-Arévalo & David G. Rand. A Field Experiment on Community Policing and Police Legitimacy. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 116:40 (2019), 19894-8. <https://dx.doi.org/10.1073/pnas.1910157116>.
- Piquero, Alex R., Wesley G. Jennings, Brie Diamond, David P. Farrington, Richard E. Tremblay, Brandon C. Welsh & Jennifer M. Reingle Gonzalez. A Meta-Analysis Update on the Effects of Early Family/Parent Training Programs on Antisocial Behavior and Delinquency. *Journal of Experimental Criminology* 12:2 (2016), 229-48. <https://dx.doi.org/10.1007/s11292-016-9256-0>.
- Rigoni, Clara. La justice restaurative dans les cas de crime d'honneur et de mariages forcés en Europe. In: Nicalas Queloiz, Catherine Jaccottet Tissot, Nils Kapferer, and Marco Mona (Eds.). *Changer de regard: La justice restaurative en cas d'infractions graves*. Genève/Zürich: Schulthess Editions Romandes, 2020, 35-52.
- Rosenbaum, Dennis P. Community Crime Prevention: A Review and Synthesis of the Literature. *Justice Quarterly* 5:3 (1988), 323-95. <https://dx.doi.org/10.1080/07418828800089781>.
- Rubenson, Miriam P., Katharine Galbraith, Olivia Shin, Christopher R. Beam & Stanley J. Huey Jr. When Helping Hurts? Toward a Nuanced Interpretation of Adverse Effects in Gang-Focused Interventions. *Clinical Psychology: Science and Practice* (2020).
- Sampson, Robert J., Stephen W. Raudenbush & Felton Earls. Neighborhoods and Violent Crime: A Multilevel Study of Collective Efficacy. *Science* 277:5328 (1997), 918-24. <https://dx.doi.org/10.1126/science.277.5328.918>.
- Savage, Joanne. What We Have Learned? Directions for Future Research and Policy. In: Joanne Savage (Ed.). *The Development of Persistent Criminality*. Oxford: Oxford University Press, 2009, 423-46.
- Schout, Gert, Gideon de Jong & Jacques Zeelen. Beyond Care Avoidance and Care Paralysis: Theorizing Public Mental Health Care. *Sociology* 45:4 (2011), 665-81. <https://dx.doi.org/10.1086/670398>.

org/10.1177/0038038511406591.

Schout, Gert, Gideon De Jong & Jacques Zeelen. Establishing Contact and Gaining Trust: An Exploratory Study of Care Avoidance. *Journal of Advanced Nursing* 66:2 (2010), 324-33. <https://dx.doi.org/10.1111/j.1365-2648.2009.05171.x>.

Sergi, Anna. Widening the Antimafia Net: Child Protection and the Socio-Cultural Transmission of Mafia Behaviours in Calabria. *Youth Justice* 18:2 (2018), 149-68. <https://dx.doi.org/10.1177/1473225418791420>.

Siennick, Sonja E., Samantha J. Brown, Daniel P. Mears, George B. Pesta, Andrea N. Montes & Nicole L. Collier. School-Based Services for Youth with Prior Police Contact: A Randomized Controlled Trial. *Journal of Experimental Criminology* 16:2 (2020), 207-26. <https://dx.doi.org/10.1007/s11292-019-09376-z>.

Silva, Teresa & Mia Lind. Experiences of the Member States Performing Evaluations in Projects and Activities Aimed at Crime Prevention. Research report. Östersund: Mid Sweden University, 2020.

Stokes, Robert J. & Charlotte Gill. In Support of Innovative Partnerships for Crime Prevention: The Byrne Criminal Justice Innovation Program. In: Robert J. Stokes and Charlotte Gill (Eds.). *Innovations in Community-Based Crime Prevention: Case Studies and Lessons Learned*. Cham: Springer, 2020, 1-22.

Sweeten, Gary, David C. Pyrooz & Alex R. Piquero. Disengaging from Gangs and Desistance from Crime. *Justice Quarterly* 30:3 (2013), 469-500. <https://dx.doi.org/10.1080/07418825.2012.723033>.

Tausendfreund, Tim, Jana Knot-Dickscheit, Gisela C. Schulze, Erik J. Knorth & Hans Grietens. Families in Multi-Problem Situations: Backgrounds, Characteristics, and Care Services. *Child & Youth Services* 37:1 (2016), 4-22. <https://dx.doi.org/10.1080/0145935X.2015.1052133>.

van der Kreeft, Peer. Line up Live up Trainer Manual: Life Skills Training through Sport to Prevent Crime, Violence and Drug Use. Vienna: UNODC, 2017.

Villettaz, Patrice, Gwladys Gillieron & Martin Killias. The Effects on Re-Offending of Custodial Vs. Non-Custodial Sanctions: An Updated Systematic Review of the State of Knowledge. *Campbell Systematic Reviews* 11:1 (2015), 1-92. <https://dx.doi.org/10.4073/csr.2015.1>.

Welsh, Brandon C., Alexis Yohros & Steven N. Zane. Understanding Iatrogenic Effects for

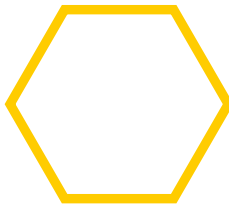
Evidence-Based Policy: A Review of Crime and Violence Prevention Programs. *Aggression and violent behavior* 55 (2020), 101511.

CONTACT DETAILS

EUCPN Secretariat

Email: eucpn@ibz.eu

Website: www.eucpn.org



[TWITTER.COM/EUCPN](https://twitter.com/EUCPN)



[FACEBOOK.COM/EUCPN](https://facebook.com/EUCPN)



[LINKEDIN.COM/COMPANY/EUCPN](https://linkedin.com/company/EUCPN)